Chacun d'entre nous joue un rôle pour assurer sa propre sécurité ainsi que celle de ses collègues et de la communauté. La sécurité n'est pas un engagement ponctuel; elle résulte plutôt de décisions et de comportements constants des personnes et des équipes. Cette valeur fondamentale de Johnson & Johnson nous démarque des autres compagnies.

Voici la vision de SAFE FLEET : s'assurer que ceux et celles qui conduisent un véhicule pour le compte de notre entreprise reviennent à la maison sains et sauf au terme de leur journée.

Je comprends que conduire un véhicule pour les affaires de l'entreprise est l'une des activités les plus dangereuses chez Johnson & Johnson, et j'accepte de :

- **Me familiariser** avec la politique de Johnson & Johnson relative à la flotte canadienne, le code de conduite pour la sécurité de la flotte et la sécurité des véhicules 465 et respectez-les.
- **Respecter** les lois provinciales sur la sécurité routière et les limites de vitesse.
- **Adhérer** à la politique d'utilisation d'un téléphone portable.
- **Ne pas conduire si je suis fatigué.**
- **Ne pas conduire sous l'influence** de l'alcool, de médicaments d'ordonnance et/ou de drogues récréatives pouvant nuire à ma capacité de conduire un véhicule en toute sécurité.
- **Boucler ma ceinture de sécurité** et m'assurer que tous les passagers portent les dispositifs de retenue appropriés.
- **Partager** la route en toute sécurité avec les autres usagers de la route, y compris les cyclistes et les piétons.
- **Signaler à mon gestionnaire et à Wheels dans un délai de 24 heures les collisions et les dommages subis par mon véhicule.**
- **Entretenir** mon véhicule de fonction conformément aux exigences de l'entreprise et du fabricant.
- **Restez conforme et terminez à temps : l'apprentissage en ligne, la formation de conduite au volant et effectuez au moins une discussion/commentaire sur la sécurité virtuelle par an avec mon responsable.**
- **Veiller à ce que mon conjoint/les membres de ma famille admissibles** qui répondent aux exigences de SAFE FLEET et reçoivent l'autorisation de Johnson & Johnson de conduire un véhicule du parc automobile respectent les critères énoncés ci-dessus.
- **Assurez que mon véhicule n'est pas conduit par un autre collègue Johnson & Johnson, conducteur de flotte, parent ou ami.**

En signant cette promesse, je m'engage à donner l'exemple et à jouer un rôle proactif dans le programme SAFE FLEET. Je comprends que les violations de la politique peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

J'accepte les modalités de l'engagement du conducteur du programme SAFE Fleet de Johnson & Johnson.